

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation COMPTE-RENDU du 15/09/2026

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûment convoqués par mail le 08 septembre 2026, se sont réunis sous la présidence de Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mardi 15 septembre 2026**, à 14h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé – 8 présents, 8 voix délibératives. SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	BREGIER-BROCHET Hélène	13h55	Oui
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	13h47	Oui
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis	13h36	Oui
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	HAMM Dominique	14h00	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	13h53	Oui
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	ROBIN Patrice	14h05	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	13h45	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	13h54	Oui

Au titre du Collège Public - 11 présents, 8 voix délibératives. SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand	14h05	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	CHRISMENT Stéphane	13h48	Oui
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée	13h42	Oui
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie	14h10	Non
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	DUBOIS Gilles	13h45	Oui
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	GAILLOT Thierry	13h53	Non
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	HAULLER Pascal	13h42	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	JOLLET Philippe	13h57	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	13h30	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MARCOUYOUX Astrid	13h59	Non
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick	13h37	Oui

En raison d'une sur-représentativité du collège public (1 voix en plus pour le collège public), le COPROG décide, selon les modalités définies dans l'article 5 du règlement intérieur, que Valérie DECIZE, appartenant au collège public ne prend pas part au vote pour l'ensemble des opérations. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur : « La désignation du ou des membres « non votants » se fait alors sur la base de l'ordre d'arrivée des membres. Le dernier arrivé est désigné membres « non-votants » si cela est nécessaire au cours de la séance ».

Au titre du Collège Privé, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	BLAISE Germain
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly
Association TZCLD	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours</i>

Au titre du Collège Public, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	AMIUNES Daniela
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	JACQUOT Pierre-Yves
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	LAGARDE Daniel
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	MUNIERE Jean-Luc
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

Au titre du Collège Privé, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
Association du Vieux Châtel	Titulaire	MENETRIER Pierre
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	PIERRON Bruno

Au titre du Collège Public, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	COUSOT Jean-Luc
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	ROUSSEL Alain

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	8	8	16

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	16	Atteint

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		16	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	Collège privé	Collège public	Collège privé	Collège public
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	8	8



Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par critère et par projet ;
2. Fiches descriptives des projets soumis à la sélection du Comité de Programmation ;
3. Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation ;
4. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 15 septembre 2026.

Christophe LEMESLE, Président du GAL d'Épinal, Cœur des Vosges, ouvre la séance à 14h07, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - a. Modification de l'annexe 1 du Règlement Intérieur du COPROG
 - b. Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade **Sélection**
 - c. Modification de l'annexe n°3 « Plan d'action » de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (convention AGR-GAL) - Fiche-action 4
2. Phase **Sélection** : Examen des projets pour sélection
3. Phase **programmation** : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER
4. Points d'information

Christophe LEMESLE demande à Dominique HAMM de se présenter.

a. Modification de l'annexe 1 du Règlement Intérieur du COPROG

Christophe LEMESLE présente la modification de l'annexe 1 (liste nominative des membres) du règlement intérieur du COPROG pour validation, suite à renouvellement en cours ou à venir dans plusieurs instances du collège privé :

- Association du Vieux Chatel : Pierre MENETRIER remplace Perrine SPERANDIO
- Association Jardins de Cocagne : Dominique HAMM remplace Martine LAPORTE
- A noter que le prochain COPROG sera l'occasion de revalider cette liste nominative car une instance est déjà programmée pour des modifications au sein de l'Association TZCLD (Bureau le 16/09/2026).



COLLEGE PUBLIC				
STRUCTURE MEMBRE DU COMITE DE PROGRAMMATION	NOM	PRENOM	REPRESENTANT LA STRUCTURE EN TANT QUE : (ex. président, conseiller communautaire, ...)	Préciser si titulaire ou suppléant
Communauté d'Agglomération d'Epinal	JACQUOT	Pierre-Yves	Conseiller communautaire	Titulaire
Communauté d'Agglomération d'Epinal	FOURNIER	Michel	Conseiller communautaire délégué	Titulaire
Communauté d'Agglomération d'Epinal	JOLLET	Philippe	Conseiller communautaire	Titulaire
Communauté d'Agglomération d'Epinal	DUBOIS	Gilles	Conseiller communautaire délégué	Titulaire
Communauté d'Agglomération d'Epinal	LAGARDE	Daniel	Conseiller communautaire délégué	Suppléant
Communauté d'Agglomération d'Epinal	HAULLER	Pascal	Conseiller communautaire	Suppléant
Communauté d'Agglomération d'Epinal	AMIUNES	Daniela	Conseiller communautaire	Suppléant
Communauté d'Agglomération d'Epinal	CHRISMENT	Stéphane	Conseiller communautaire	Suppléant
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest	MUNIERE	Jean-Luc	Conseiller communautaire délégué	Titulaire
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest	DESVERNES	Yves	Vice-Président	Titulaire
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest	ROUSSEL	Alain	Président	Suppléant
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest	COUSOT	Jean-Luc	Conseiller communautaire délégué	Suppléant
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	LEMESLE	Christophe	Président	Titulaire
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	CHOLEY	Bertrand	Vice-Président	Titulaire
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	MICHEL	Lucette	Vice-Présidente	Suppléant
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	MARCOUYOUX	Astrid	Conseiller communautaire délégué	Suppléant
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	VILLEMEN	Yannick	Président	Titulaire
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	GAILLLOT	Thierry	Membre du bureau	Suppléant
Conseil Départemental des Vosges	BOURDON	Claude	Conseillère départementale	Titulaire
Conseil Départemental des Vosges	JACOTE	Eric	Conseiller départemental	Suppléant
Etablissement Public Foncier Grand Est	DECIZE	Valérie	Directrice territoriale	Titulaire
Etablissement Public Foncier Grand Est	A nommer			Suppléant
ONF Vosges	HORNBECK	Hervé	Directeur d'Agence - Délégué départemental	Titulaire

COLLEGE PRIVE				
STRUCTURE MEMBRE DU COMITE DE PROGRAMMATION	NOM	PRENOM	REPRESENTANT LA STRUCTURE EN TANT QUE : (ex. président, gérant, dirigeant, membre, ...)	Préciser si titulaire ou suppléant
Chambre d'Agriculture des Vosges	PIERRON	Bruno	Vice-Président	Titulaire
Chambre d'Agriculture des Vosges	BLAISE	Germain	Membre Elu	Suppléant
Chambre des métiers et de l'Artisanat	PIRODDI	Béatrice	Membre du bureau	Titulaire
Chambre des métiers et de l'Artisanat	EL AINANI	Tarik	Membre du bureau	Suppléant
Chambre du Commerce et de l'Industrie	BORENS	Michel	Membre	Titulaire
Chambre du Commerce et de l'Industrie	LORTET	Jack	Membre	Suppléant
Epinal Golbey Développement	THOMAS	Raymond	Président Directeur Général	Titulaire
Epinal Golbey Développement	A nommer			Suppléant
FBTP Vosges	DORADO	Xavier	Président	Titulaire
Rambervillers territoire d'entreprises	SOURDOT	Jacques	Président	Suppléant
Xylolab	SAJOUS	François	Directeur Général	Titulaire
Conseil de développement du PETR	VINCENT	Evelyne	Membre	Suppléant
Abattoir Adequat	THIS	Kimberly	Directrice	Titulaire
Association Jardins de Cocagne	HAMM	Dominique	Vice-Président	Suppléant
EHP Rovielle aux Chênes	DEFAIX	Thierry	Directeur	Titulaire
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	MUNIERE	Jean-Luc	Membre	Suppléant
Association du Vieux Château	MENETRIER	Pierre	Trésorier	Titulaire
Abbaye Notre Dame d'Autrey	GONNET	Pascale	Présidente	Suppléant
La ferme Aventure	DUCHENE	Denis	Gérant	Titulaire
Manufacture royale de Bains les Bains	BOUVIER	Frédéric	Président SAS	Suppléant
FMS C'2ACT	FRANCOIS	Géraldine	Directrice adjointe	Titulaire
Association ELISS	COTTEREAU	Jacques	Vice-Président	Suppléant
Association Pep Lor'est	KERANGUEVEN	Françoise	Secrétaire générale	Titulaire
Association TZCLD	A nommer			Suppléant

Aucune remarque n'est faite de la part des membres.

Le comité de programmation valide l'annexe 1 au règlement intérieur portant la liste nominative des membres du COPROG.

b. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade **Sélection**

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente aux membres une cartographie de la situation après le COPROG du 04 juin 2026 : 83,90% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG au stade **sélection**, et 45,41% au stade **programmation** (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation du GAL).



La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1^{ère} présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant lieu à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion Régionale, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique- comptabilisation dans l'enveloppe du GAL** + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet dépose sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).



c. Modification de l'annexe n°3 « Plan d'action » de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (convention AGR-GAL) - Fiche-action 4

Afin de permettre des instructions plus fluides et d'assurer la sécurisation de l'éligibilité de projets, il est proposé d'ajouter un terme sur les opérations éligibles sur la FA 4.:

Soutien à la création et/ou développement d'équipements **et/ou d'usages** numériques en lien avec les services de proximité du territoire.

Aucune question ni remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG. La modification est adoptée à l'unanimité.

2. Phase **Sélection** : Examen des projets pour sélection

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Animation et sensibilisation au patrimoine naturel et vivant	
	Porteur de projet : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Sylvain MICHEL	
Coût total du projet		35 564,71 €
		Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 28 451,76 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Dépenses de rémunération	35 564,71€
TOTAL	35 564,71 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	28 451,76 €
Autofinancement	7 112,95 €
TOTAL	35 564,71 €

Descriptif

Cette opération vise à répondre aux enjeux du changement climatique et aux besoins d'accompagnement exprimés par les 168 communes et EPCI du territoire. L'action repose sur le recrutement ou l'affectation d'un poste à hauteur de 1 ETP (1 607 heures) réparti sur trois volets complémentaires du 1^{er} décembre 2026 au 1^{er} décembre 2027 :

- La préfiguration et la préparation du renouvellement des candidatures aux différents labels (0,40 ETP / 642,8 h),
- Le développement et l'animation d'une stratégie d'ateliers pédagogiques et de sensibilisation pour le milieu scolaire ainsi que le grand public (0,30 ETP / 482,1 h),
- La structuration d'une offre d'ingénierie technique auprès des collectivités locales portant des projets en faveur du vivant, de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature (0,30 ETP / 482,1 h).

Parmi les livrables attendus figurent l'élaboration d'une stratégie et d'un planning annuel d'animations, la territorialisation des interventions à l'échelle du PETR, ainsi que la production d'un rapport d'activité détaillant l'accompagnement des communes et des projets à enjeux écologiques. Le projet réunit des partenariats institutionnels et associatifs pour toucher un public large (scolaires, grand public, publics fragiles, entreprises).

Remarques et questions des participants

Yannick VILLEMEN a souligné que l'aide LEADER constituait un levier essentiel. Il a également indiqué que, sans le taux de subvention de 80 %, les moyens alloués au PETR seraient réduits, ce qui entraînerait, par conséquent, une diminution des aides destinées aux 168 communes.



Conflit d'intérêt

BREGIER-BROCHET Hélène, CHOLEY Bertrand, DUCHENE Denis, GAILLOT Thierry, LEMESLE Christophe, MARCOUYOUX Astrid, MICHEL Lucette, et VILLEMIN Yannick, en tant qu'élus au comité syndical du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, et DAGUINOT Thimothée, en tant que membre de l'ONF - partenaire technique du projet, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. MICHEL Sylvain et VAXELAIRE Marie, agents du PETR en charge de la présentation du projet, ne prennent pas part aux débats pendant le vote.

Ils réintègrent la salle principale après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance. Monsieur THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relais de la présentation.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 16/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 2
- NOTATION -

Projet : Pour Zincourt : nos racines, notre futur

Porteur de projet : Commune de Zincourt

Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire

Présentation : Madame Perrine SPERANDIO, maire de Zincourt

Coût total du projet

48 023,20 €

Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal :

38 418,56 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Vitraux	3 912,00 €
Menuiserie	980,80 €
Rénovation clocher	29 130,40 €
Taille de pierre	14 000,00 €
TOTAL	48 023,20 €

LISTE DES FINANCEURS

LEADER	38 418,56 €
Autofinancement	9 604,64 €
TOTAL	48 023,20 €

Descriptif

Dans le cadre de ses engagements mandataires et en lien avec les objectifs du Pays d'Art et d'Histoire, la commune de Zincourt porte un projet global de conservation et de mise en valeur de son patrimoine local. Les actions prévues s'articulent autour de deux axes principaux :

- Restauration de l'église Saint-Félix:
 - Extérieur : réhabilitation du clocher (dépose des éléments en plomb et arêtières, rénovation des abat-sons et repose des ardoises), rejointoiement et nettoyage de la porte principale.
 - Intérieur : restauration de la fenêtre de la sacristie et réhabilitation des vitraux du chœur.
- Restauration du patrimoine bâti et des calvaires :
 - Remise en état des calvaires communaux (Route de Hadigny, Croix du cimetière, Haie Pierron) avec réutilisation prioritaire des éléments d'origine.
 - Aménagement paysager périphérique (plantations, pose de bancs) pour favoriser les étapes de découverte par les promeneurs et cyclistes.

Ce programme inclut également des actions de médiation culturelle et historique (signalétique d'information, recherche historique, exposition participative) pour renforcer l'attractivité touristique et patrimoniale du territoire.

En l'absence de Romaric DUCHENE, responsable de la **politique Pays d'Art et d'Histoire** (PAH) du territoire, Marie VAXELAIRE complète la présentation du porteur de projet, et précise notamment le lien au regard du PAH. Il a été souligné que la commune de Zincourt, à l'instar de nombreux villages ruraux, possède un patrimoine modeste mais riche en sens, tel que son église, ses calvaires, son mur médiéval de cimetière ou encore ses lavoirs. Ces éléments, plus que les grands monuments, illustrent la vie quotidienne et la mémoire des communes vosgiennes à travers les siècles. L'église Saint-Félix, construite en 1736 sur les fondations d'un édifice antérieur détruit pendant la guerre de Trente Ans, en est un exemple marquant. Elle abrite une armoire eucharistique complète, un ensemble rare justifiant sa préservation. Les travaux prévus sur le clocher, la porte et les vitraux du chœur s'inscrivent dans une démarche de restauration raisonnée. Le projet de la commune de Zincourt se distingue par son approche globale, incluant la restauration des calvaires, la valorisation du mur médiéval et des lavoirs, ainsi qu'un travail de mémoire via des cafés-rencontres avec les anciens. Cette initiative, alignée sur les objectifs du Pays d'art et d'histoire, allie ancrage territorial, dimension participative et cohérence avec les itinéraires de découverte. Elle a donc reçu un soutien unanime.

Remarques et questions des participants

Pascal HAULLER interroge sur la possibilité d'une intervention de la Fondation du Patrimoine pour une partie du projet. Sylvain MICHEL indique que les postes de dépenses proposées et leur montant ne permettaient pas de rendre le projet éligible à la fondation du patrimoine ainsi qu'à d'autres financements d'où le fléchage vers le dispositif LEADER.

Il souligne que cette question est particulièrement pertinente pour les nouveaux membres, le dispositif LEADER s'ajoutant à d'autres sources de financement. Il précise qu'en cas de rénovation massive, le service Ingénierie du PETR aurait recommandé de phaser le projet en deux parties. Il exclut la recherche d'autres types de financements, les dispositifs régionaux existants ne correspondant pas aux dépenses du projet. Selon lui, le LEADER reste le dispositif le plus adapté en raison de la diversité des interventions envisagées.



Conflit d'intérêt
-
Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 14 Contre : 2 Abstention : 0
Le comité de programmation attribue la note de 14,38/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : Totems ZAE Porteur de projet : Communauté d'Agglomération d'Epinal Fiche action concernée : N°4 Accompagnement à la structuration des services de proximité Présentation : Madame Perrine SPERANDIO, vice-présidente de la CAE
Coût total du projet	108 100,00 €
	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Acquisition et pose de totems	108 100,00 €
TOTAL	108 100,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	30 000,00 €
Autofinancement	78 100,00 €
TOTAL	108 100,00 €

Descriptif
Porté par la CAE dans le cadre de sa compétence d'aménagement et de promotion économique, ce projet vise à remplacer la signalétique physique traditionnelle par une solution dynamique et dématérialisée. Il s'agit de déployer des totems numériques dans les zones d'activités économiques. Dispositif retenu : Installation en entrée de ZAE de totems (format 800 x 2 500 mm) intégrant l'identité communautaire et un QR Code renvoyant vers une application cartographique interactive. Ce système permet de géolocaliser les entreprises et d'assurer une mise à jour bimensuelle en temps réel sans coût de modification physique. Expérimentation & Bilan : Lancée en mars 2026 sur deux sites pilotes (Saut-le-Cerf à Épinal et INOVA 3000 à Thaon-les-Vosges), la phase d'essai confirme l'intérêt du dispositif. Le retour d'expérience préconise un QR Code dédié par zone et une campagne de communication auprès des entreprises.

Perspectives & Budget : Extension prévue aux principales ZAE du territoire, pour un coût estimé entre 4 700 € HT et 9 400 € HT par zone selon la configuration des sites.

Remarques et questions des participants

Hélène BREGIER-BROCHET souligne que le projet est intéressant, mais exprime son regret que le secteur sud de la Vôge n'y soit pas intégré, alors qu'il comprend deux zones d'activités voisines, dont une à La Voie-les-Bains, et l'autre sur la commune Les Voivres, ce qui en fait un enjeu important. Perrine SPERANDIO précise que le choix s'est porté sur la douzaine des plus grandes zones du territoire de la CAE, tout en assurant que le secteur sud de la Vôge figurera bien dans la cartographie.

Conflit d'intérêt

Pour éviter tous risques, CHRISMENT Stéphane, DUBOIS Gilles, DUCHENE Denis, GAILLOT Thierry, HAULLER Pascal, JOLLET Philippe et VILLEMIN Yannick, en tant que membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et THOMAS Raymond, directeur de Epinal Golbey Développement, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Ils réintègrent la salle principale après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 14,53/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Projet éducatif au village	
	Porteur de projet : Ligue de l'enseignement des Vosges	
	Fiche action concernée : N° 4 Accompagnement à la structuration des services de proximité	
	Présentation : Madame Emeraude LACHAUX & Monsieur Jérémie SCASSO	
Coût total du projet		52 058,30 €
		Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel	27 499,30 €
Achat caravane	9 872,00 €
Communication	3 290,00 €
Location véhicule + carburant + matériel	11 397,00 €
TOTAL	52 058,30 €



LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	30 000,00 €
DREETS	4 233,60 €
Caisse des dépôts	2 041,20 €
Région Grand Est	1 284,20 €
MSA	3 000,00 €
Fondation de France	6 293,47 €
Autofinancement	5 205,83 €
TOTAL	52 058,30 €

Descriptif
Porté par la Ligue de l'Enseignement des Vosges pour une durée expérimentale de 24 mois, ce projet s'inscrit dans la démarche d'« aller-vers » pour lutter contre l'isolement social et les inégalités d'accès aux services en milieu rural (secteurs classés France Ruralités Revitalisation). Dispositif et innovation : Déploiement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) itinérant s'appuyant sur un véhicule avec remorque aménagée (« teardrop ») et un système de ramassage gratuit par minibus pour lever les freins à la mobilité des personnes isolées, notamment les seniors. Activités & Services : Ateliers numériques et de santé (outils adaptés type Tovertafel), animations culturelles, sportives et actions de sensibilisation, proposant un lieu de rencontre convivial et neutre. Ancrage territorial : Intervention sur 21 communes de la CAE autour de 4 communes-pivots (Xertigny, Uzemain, Arches, La Vôge-les-Bains) avec un roulement mensuel. Le projet s'articule avec la CTG, le SDSF et le programme LEADER, en partenariat avec les acteurs locaux (France Services, associations, tiers-lieux). Perspectives : Pérennisation du modèle vers un EVS ou Centre Social itinérant permanent avec création d'emplois locaux à l'issue de l'expérimentation.
Remarques et questions des participants
Pascal HAULLER demande s'il est possible de dépasser les 80 % d'aide totale. Sylvain MICHEL répond que cela est envisageable, car les 80 % ne sont pas cumulables. Il précise que ce taux de 80 % s'applique uniquement aux porteurs de projet publics, tandis que les porteurs privés peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 90 %, un autofinancement de 10 % étant exigé. Après la phase de questions-réponses avec le porteur de projet, au moment du démarrage du vote, Françoise KERANGUEVEN relève que, dans la présentation du dispositif, le projet est qualifié d'innovant. Cependant, elle précise que, depuis 2020, le dispositif Le Traversier fonctionne de manière identique dans l'Ouest des Vosges, avec, par exemple, l'achat d'un camion d'occasion pour 5 000 € et une montée en charge progressive. Sylvain MICHEL souligne l'importance d'aborder ce point en présence du porteur de projet pour pouvoir disposer d'une réponse circonstanciée et argumentée avant le vote. Il précise que tenir de tels propos en son absence n'est pas conforme, car cela ne permet pas au porteur de projet de s'expliquer ou de se défendre. Dans ce cadre, il est contraint d'apporter une réponse en précisant que le service ici proposé n'a pas été identifié comme déjà existant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.



Conflit d'intérêt

BREGIER-BROCHET Hélène, DUCHENE Denis, et JOLLET Philippe, en tant qu'élus du sud de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et communes concernées par le projet, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Ils réintègrent la salle principale après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 13,91/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

3. Phase programmation: Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER

Christophe LEMESLE rappelle que cette phase intervient :

- Après **sélection**, et donc première présentation en COPROG
- Après instruction réglementaire de l'équipe technique du GAL de la demande d'aide complète déposée dans Europac (vérification du respect de la réglementation européenne et des dépenses présentées, et calcul du plan de financement)
- Après supervision faite par l'Autorité de Gestion Régionale (Région Grand-Est)

La phase **programmation** permet de :

- Valider la note obtenue lors de la phase **sélection** lors du premier passage en COPROG
- Valider le montant d'aide LEADER
- Passer au conventionnement entre l'Autorité de Gestion Régionale et le porteur de projet

NUMÉRO 1 - NOTATION	Projet : Stèle mémorielle pour l'ancien aérodrome militaire – Le Camp	
	Porteur de projet : Commune de Saint-Pierremont	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
Coût total du projet	8 502,36 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 6 801,88 €
Assiette éligible retenue au FEADER	8 502,36 €	

DEPENSES RETENUES HT	
Installation d'une stèle mémorielle et panneau d'information	8 502,36 €
TOTAL	8 502,36 €



LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	6 801,88 €
Autofinancement	1 700,47 €
TOTAL	8 502,36 €

Descriptif	
Ce projet consiste en l'implantation d'une stèle mémorielle et d'un panneau informatif sur un ancien aérodrome actif en 1939, situé à Saint-Pierremont, en bordure d'une route départementale. Le site, qui s'étendait sur plusieurs communes, possède une dimension intercommunale et vise à mettre en valeur un patrimoine historique souvent méconnu, tout en renforçant l'attractivité et la connaissance du territoire. Intégré à la stratégie LEADER, le projet répond à des enjeux de sensibilisation et de médiation autour du patrimoine immatériel et mémoriel. Il s'agit d'une initiative collective, portée par plusieurs communes, qui souhaitent rendre hommage à ce passé commun et renforcer le maillage culturel et touristique local. Ce projet est le fruit d'un partenariat étroit avec des acteurs locaux, comme la Base 133 de Nancy-Ochey, des habitants engagés et des historiens. Il permet de révéler l'importance stratégique de ce site aujourd'hui disparu, afin que les habitants puissent s'approprier cette histoire et mieux comprendre leur territoire. Pour sa réalisation, des matériaux locaux, comme le marbre de Senones ou le bois PEFC des forêts vosgiennes, seront utilisés, tout en faisant appel à des entreprises de la région pour soutenir l'économie locale. Le site sera accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes. Une attention particulière est portée à la transmission aux jeunes générations, avec la mobilisation des scolaires pour créer un lien entre les habitants et leur histoire. Enfin, l'inauguration, a eu lieu le 20 juin 2026, organisée de manière éco-responsable, avec un bus affrété pour limiter l'usage des véhicules individuels.	
Remarques et questions des participants	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
Conflit d'intérêt	
Astrid MARCOUYOUX, Bertrand CHOLEY et Christophe LEMESLE, en tant qu'élus de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Raymond THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relais de la présentation.	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 03/03/2026	Note attribuée : 13,57/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	☒ Avis favorable ☐ Ajournement ☐ Défavorable
☐ Avis favorable sous réserve	
Le comité de programmation confirme la note de 13,57/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 6 801,88 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	



Projet : Lancement de l'animation de la structure d'accueil touristique « la Belle forêt » à Darney

Porteur de projet : Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest

Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique

Coût total du projet	37 549,50 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 28 944,00 €
Assiette éligible retenue au FEADER	36 183,59 €	

DEPENSES RETENUES HT	
Frais de personnel	12 345,32 €
Promotion / Communication	8 526,59 €
Aménagement intérieur	14 311,68 €
Animation musicale pour l'inauguration	1 000,00 €
TOTAL	36 183,59 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	7 239,59€
LEADER	28 944,00 €
TOTAL	36 183,59 €

Descriptif

La CCVCSO a réhabilité un ancien café restaurant pour en faire un lieu d'accueil touristique mais également les bureaux de l'antenne ONF locale.

« La belle forêt » constitue une vitrine du territoire permettant d'accueillir et d'orienter les touristes du territoire mais aussi de mettre en avant la filière forêt bois avec le siège de la structure gérante de Fodex. Pour accueillir dans de bonnes conditions les touristes, il est indispensable d'équiper et d'aménager le lieu mais aussi de se doter de personnel pour la saison estivale et faire des actions de promotion avec une inauguration prévue le 11 juin 2024.

Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

Conflit d'intérêt

-

Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 16/04/2024

Note attribuée : 14,46/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

Résultat du vote	
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	☒ Avis favorable ☐ Avis favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 14,46/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 28 952,00 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	

NUMÉRO 3 - NOTATION	Projet : Implantation d'une double tyrolienne au Pont Total	
	Porteur de projet : Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	
	Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	
Coût total du projet	28 097,50 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 6 277,72 €
Assiette éligible retenue au FEADER	15 295,00 €	

DEPENSES RETENUES HT	
Etude maitrise d'œuvre	15 295,00 €
TOTAL	15 295,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	6 277,72 €
CD 88	2 294,26 €
Préfecture des Vosges	3 664,00 €
Autofinancement	3 059,02 €
TOTAL	15 295,00 €

Descriptif
Le Viaduc de Claudon (Pont Total) est un ancien ouvrage ferroviaire propriété de la Communauté de Communes. En contrepartie d'un loyer, le site est exploité par la société Adréline Elastique pour du saut à l'élastique. Tous les ans, ce sont une dizaine de journée de sauts qui sont organisées par la société exploitante, à raison d'une moyenne de 70 sauts par date. En complément de l'activité de saut à l'élastique, il est proposé d'installer deux tyroliennes parallèles d'environ 315 m chacune au départ du Viaduc, permettant des vols à deux. Les tyroliennes partiront et arriveront sur des plateformes bois. Les tyroliennes seront accessibles à tout public dès 8 ans avec une capacité d'accueil de 60 personnes à l'heure. Cette nouvelle activité s'inscrit pleinement dans le projet de labellisation du massif forestier de Darney-La Vôge en « Forêt d'Exception » en proposant au public de découvrir cet ouvrage emblématique des Vosges Côté Sud-Ouest sous un autre angle ainsi que la forêt environnante. Les deux activités, saut à l'élastique et tyrolienne, sont complémentaires et offrent aux clients la possibilité de rester une demi-journée au moins sur site. Le mur d'une arche du pont est également équipé de prises d'escalade récemment remises en état (géré par la Communauté de Communes) ce qui



complète le panel d'activités « à sensations » à pratiquer au viaduc. Ce projet constitue une nouvelle activité économique et de loisirs sur le territoire et créé un pôle d'activités à sensations sur ce site emblématique. Ces activités s'adressent principalement aux familles et jeunes adultes. Les habitants des Vosges Côté Sud-Ouest et les touristes pourront ainsi en profiter pendant les vacances ou le weekend, en complément de l'offre patrimoniale et naturelle du territoire. L'inauguration de cet équipement a eu lieu le 5 septembre 2026.

Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents. Yannick VILLEMEN, ayant assisté à l'inauguration, et après le vote, précise qu'il est intéressant d'aller tester l'équipement, et que 2 départs par semaine se font.

Conflit d'intérêt

-

Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 02/10/2024

Note attribuée : 15,51/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

Résultat du vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

☒ Avis favorable

☐ Avis favorable sous réserve

☐ Ajournement

☐ Défavorable

Le comité de programmation confirme la note de 15,51/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 6 277,72 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.

NUMÉRO 4
- NOTATION

Projet : Projet gîte 14 personnes au cœur de la forêt Vosgienne

Porteur de projet : SAS Domaine des Graminées

Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique

Coût total du projet

25 967,86 €

**Montant FEADER sollicité au GAL
d'Epinal :**

Assiette éligible retenue au FEADER

25 931,91 €

18 670,93 €

DEPENSES RETENUES HT

Equipement et aménagement du gîte

25 931,91 €

TOTAL

25 931,91 €

LISTE DES FINANCEURS

LEADER

18 670,93 €

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

4 667,74 €

Autofinancement

2 593,24 €

TOTAL

25 931,91 €

Descriptif	
Les propriétaires sont détenteurs d'un domaine hôtelier situé au cœur des Vosges, dans un cadre naturel remarquable. Celui-ci propose actuellement sept cottages, chacun équipé d'un jacuzzi privatif et d'une capacité d'accueil allant jusqu'à quatre adultes, offrant ainsi aux clients une expérience de détente et de sérénité en pleine nature. Il existe une demande croissante pour l'accueil de familles nombreuses ou de groupes d'amis, à laquelle leur capacité actuelle ne permet pas de répondre. Afin de satisfaire cette demande et d'enrichir leur offre, une maison située en forêt vosgienne a été acquise, pouvant accueillir jusqu'à quatorze personnes. Cette maison nécessite une rénovation complète pour garantir des conditions d'accueil optimales. Les travaux prévus incluent la remise en état de l'infrastructure, l'aménagement des espaces communs et la mise aux normes des installations, afin d'assurer le confort et la sécurité des visiteurs. Ils soulignent que cette rénovation est indispensable pour maintenir l'attractivité de leur domaine. Enfin, ce projet contribuera à dynamiser l'économie locale en renforçant l'attractivité touristique de la région des Vosges.	
Remarques et questions des participants	
-	
Conflit d'intérêt	
<i>Bertrand CHOLEY, Christophe LEMESLE, et Astrid MARCOUYOUX, en tant qu'élus de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Raymond THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relais de la présentation.</i>	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 04/12/2024	Note attribuée : 13,00/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	☒ Avis favorable ☐ Avis favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 13,00/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 18 670,93 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	



4. Points d'information

À la suite de cela, Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets **sélectionnés** ce jour :

PROJETS		NOTE
1	PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges – Animation et sensibilisation au patrimoine naturel et vivant	16,00/20
2	Commune de Zincourt – Pour Zincourt : nos racines, notre futur	14,38/20
3	Communauté d'Agglomération d'Epinal – Totems ZAE	14,53/20
4	Ligue de l'enseignement des Vosges – Projet éduc'pop au village	13,91/20

Avec ces nouveaux projets ayant reçu un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 98,60% (baisse du taux malgré des sélections supplémentaires suite au réajustement des montants programmés ce jour) de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL).

Concernant la **programmation**, ce comité aura permis d'atteindre un niveau de programmation à 52,37% de la maquette financière accordée au GAL d'Epinal (hors fiche-action 6).

Enfin, pour les **paiements**, seuls des paiements de la fiche-action 6 ont eu lieu. Cependant, 4 paiements sont en cours de supervision sur les autres fiches-actions au sein de l'Autorité de Gestion Régionale des Fonds Européens.

	Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
	Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog'	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
FA1	0,00	240 383,55	89 303,01	72,9%	-	140 492,67	189 193,89	42,61%	-	-	329 686,56	0,0%
FA2	68 451,76	353 422,32	-148 373,36	172,4%	6 801,88	193 670,36	11 378,60	94,45%	-	-	205 048,96	0,0%
FA3	0,00	110 764,43	25 934,88	81,0%	53 900,67	92 764,43	43 934,88	67,86%	-	-	136 699,31	0,0%
FA4	60 000,00	154 714,93	10 128,35	93,9%	-	30 000,00	134 843,28	18,20%	-	-	164 843,28	0,0%
FA5	0,00	24 000,00	12 185,11	66,3%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,0%
sous-total	128 451,76	860 405,23	12 057,99	98,6%	60 702,55	456 927,46	415 535,76	52,37%	-	-	872 463,22	0,0%
FA6	0,00	189 822,92	63 472,86	74,9%	-	189 822,92	63 472,86	74,94%	72 636,04	116 837,68	136 458,10	46,1%
TOTAL	128 451,76	1 050 228,15	52 650,85	93,3%	60 702,55	646 750,38	479 008,62	57,45%	72 636,04	116 837,68	1 008 921,32	10,4%

Informations diverses :

- Modification du plan de financement de l'AFTR : Sylvain MICHEL précise que le projet bénéficie de deux subventions de la MSA, alors qu'à l'instruction, une seule avait été prise en compte sur la plateforme Europac. Lors de l'élaboration de l'engagement juridique, cette erreur a pu être identifiée. Après recalcul du plan de financement, il apparaît que l'inclusion de cette deuxième subvention n'a pas d'impact sur le montant FEADER. Il est donc conclu qu'il n'est pas nécessaire de soumettre à nouveau le projet en programmation, mais simplement d'informer le COPROG :

FINANCEMENTS PRIS EN COMPTE		
	Recettes au stade Sélection	Recettes au stade Programmation
FEADER (LEADER)	30 000,00 €	30 000,00 €
CAF	24 000,00 €	15 736,18 €
MSA	10 000,00 €	6 086,34 €
2C2R	1 000,00 €	608,63 €
FDVA		4 000,00 €
Soutien aux actions locales – Région académique		3 000,00 €
MSA 2		3 043,17 €
Autofinancement	45 000,00 €	24 692,16 €
TOTAL	110 000,00 €	87 166,48 €

- Suite à une visio avec l'AGR de ce mardi matin, il a été précisé qu'il est attendu des GALs des objectifs de consommation de 30% d'engagements (57% pour ce COPROG et 69% projetés pour la fin d'année) 5% de paiements (10% pour ce COPROG et 16% projetés pour la fin d'année).
- Pour information, un courrier de demande de réabondement de l'enveloppe du GAL est parti le 11/09/2026, cosigné des 3 Présidents des EPCI membres du PETR + président du PETR + président du GAL.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

le jeudi 03 décembre 2026 à 14h00

à la Maison de l'Habitat et du Territoire d'Épinal

L'ordre du jour étant épuisé, Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 15h47.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE




Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation

N° de GAL	Date du COPROG (rappel)	N° de dossier	Nom du porteur	Intitulé du projet	Note attribuée au projet	Montant FEADER attribué
033	15/09/2026	7705A-3301-0000061	Commune de Saint Pierremont	Stèle commémoration aérodrome	13,57	6 801,88 €
	15/09/2026	7705A-3301-0000009	CCVCSO	Animation de la Belle Forêt	14,46	28 944,00 €
	15/09/2026	7705A-3301-0000030	CCVCSO	Etude maîtrise d'œuvre de la tyrolle	15,51	6 277,74 €
	15/09/2026	7705A-3301-0000041	Domaine des graminées	Projet gîte 14 personnes au cœur de la forêt Vosgienne	13,00	18 670,93 €

Cette date correspond à la date du COPROG faisant l'objet du compte-rendu auquel cette annexe est jointe.